

**RAPPORT N° 99/6-31
au Conseil Municipal**

OBJET

**ZAC DE LA PROVIDENCE
APPROBATION DU BILAN DE PRECLOTURE**

La ZAC de La Providence a été créée en 1981 et confiée à la SEDRE par Concession.

A ce jour, la totalité du programme d'habitat a été réalisé soit cinq cent vingt-quatre logements.

Par ailleurs, 5 700 m² de commerces et de bureaux ont été commercialisés. Les équipements publics (dont une crèche, une école maternelle est un centre polyvalent) et la totalité des VRD de la ZAC a été également achevée. Enfin, les espaces publics ont été rétrocédés en totalité à la Commune.

Il convient dorénavant de procéder à la clôture de cette opération d'urbanisme et le bilan de préclôture de l'opération vous est présenté.

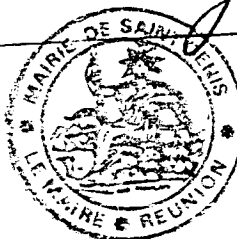
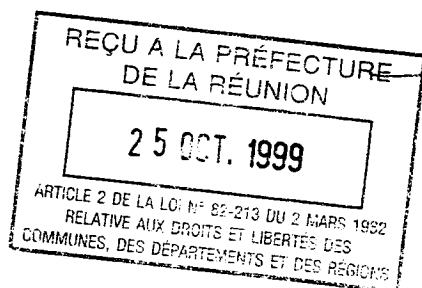
En terme financier, le bilan -quasiment identique par rapport à celui du CRAC 1997- est arrêté à 42 300 000 F. La participation communale, qui représente quant à elle un montant de 4 940 800 F a été entièrement versée et ne sera pas modifiée.

Dans cette opération, il restera à préparer le dossier de clôture et, pour ce faire, une provision de l'ordre de 738 000 F reste inscrite au bilan en poste foncier - dépenses diverses et rémunération.

Sur ces bases, je vous demande d'approuver le bilan de préclôture de la ZAC de la Providence.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 99/6-31
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

ZAC DE LA PROVIDENCE
APPROBATION DU BILAN DE PRECLOTURE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 oppositions, dont 2 votes par procuration)

Approuve le bilan de préclôture de la ZAC de La Providence.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

